

## Acticor Biotech obtient l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire et étend son horizon de trésorerie jusqu'en janvier 2025

Paris, France, le 6 août 2024 – 18h00 CEST - ACTICOR BIOTECH (FR00140050J5 - ALACT), société de biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des urgences cardiovasculaires et notamment des accidents vasculaires cérébraux (AVC) ischémiques, annonce que le Tribunal de commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice d'Acticor Biotech, étendant ainsi l'horizon de trésorerie de la société à janvier 2025.

À la suite de la publication de ses comptes annuels le 9 juillet 2024, la Société a annoncé être en mesure de financer ses activités jusqu'en septembre 2024. C'est pourquoi, afin d'étudier toutes les actions permettant de pérenniser son activité et après avoir informé les instances représentatives du personnel, Acticor Biotech a déposé une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Paris. À l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 6 août 2024, le Tribunal de commerce de Paris a rendu un jugement déclaratif de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire d'Acticor Biotech.

Dès l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, il est prévu une période d'observation de 6 mois, renouvelable.

L'objectif de cette procédure de redressement judiciaire est de permettre à la Société d'évaluer toutes les solutions lui permettant de poursuivre son développement. La mise en place de cette procédure va permettre d'étendre l'horizon de trésorerie de la Société jusqu'en janvier 2025, et lui permet de continuer sa recherche active de financement et de partenariat.

Acticor Biotech a demandé à Euronext de procéder à la suspension de son cours de bourse à partir du 7 août 2024, avant ouverture de bourse. Compte tenu de l'incertitude concernant l'issue de la procédure de redressement judiciaire et des démarches entreprises par la Société, la suspension de la cotation des actions est maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Des communiqués de presse seront publiés au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure.

L'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, dont la tenue était prévue le 13 septembre, est reportée à une date ultérieure.



## À propos d'ACTICOR BIOTECH

Acticor Biotech est une entreprise biopharmaceutique au stade clinique qui développe glenzocimab, un médicament innovant pour le traitement des urgences cardiovasculaires, notamment les accidents vasculaires cérébraux ischémiques.

Les résultats positifs de l'étude de phase 1b/2a, ACTIMIS, publiés en janvier 2024 dans le Lancet Neurology (<u>lien vers la publication</u>) ont confirmé le profil de sécurité du glenzocimab et ont montré une réduction de la mortalité et des hémorragies intracérébrales dans le groupe traité par le glenzocimab chez les patients présentant un AVC. Une analyse post-hoc de l'imagerie cérébrale à 0 et 24 heures utilisant l'intelligence artificielle a confirmé ces résultats montrant une diminution du nombre et du volume des lésions intracérébrales chez les patients traités par glenzocimab.

Le 25 avril 2024, la société a communiqué les premiers résultats de l'étude internationale de phase 2/3 ACTISAVE dans le traitement de l'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) ischémique aigu, qui ne montrent pas d'efficacité du glenzocimab sur le critère principal, la proportion de patients présentant un handicap sévère ou un décès (mRS 4-6) 90 jours après l'AVC, ni sur le critère secondaire, la proportion de patients revenant à la vie sans handicap (mRS 0-2).

Le 15 mai 2024, le Pr Martin Köhrmann (Investigateur principal d'ACTISAVE) a présenté les résultats principaux de l'étude lors de la session d'ouverture de la conférence European Stroke Organization Conference (ESOC), confirmant la neutralité de l'étude sur le critère principal et le critère secondaire et montrant des tendances de retour à la vie normale (mRS 0-1) notamment sur des sous-populations de patients présentant une recanalisation complète après thrombectomie mécanique.

Glenzocimab est également évalué dans une étude clinique initiée par des équipes académiques, LIBERATE de phase 2b dans le traitement de l'infarctus du myocarde dont les résultats finaux sont attendus au 4ème trimestre 2025.

Acticor Biotech est soutenue par un panel d'investisseurs européens et internationaux (Mediolanum farmaceutici, Karista, Go Capital, Newton Biocapital, CMS Medical Venture Investment (HK) Limited, A&B (HK) Limited, Anaxago, et la fondation Armesa) et est cotée sur Euronext Growth Paris depuis novembre 2021 (ISIN: FR0014005OJ5 – ALACT).

## **Contacts**

**ACTICOR BIOTECH** 

Gilles AVENARD, MD
Directeur Général et fondateur
gilles.avenard@acticor-biotech.com

Sophie BINAY, PhD
Directeur Général Délégué et Directeur Scientifique
Sophie.binay@acticor-biotech.com

NewCap

Mathilde BOHIN Relations Investisseurs acticor@newcap.eu

**T.**: +33 (0)1 44 71 94 95

NewCap

Arthur ROUILLÉ
Relations Médias
acticor@newcap.eu

T.: +33 (0)1 44 71 00 15

## **Déclarations prospectives**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Acticor Biotech et à ses activités. Acticor Biotech estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le Document d'Enregistrement Universel tel que déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juillet 2024, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Acticor Biotech est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Acticor Biotech ou qu'Acticor Biotech ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Acticor Biotech diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.

